© Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2019 (ISSN: 0850 3907)

Financement des groupes armés et gouvernance démocratique en République démocratique du Congo

Roger Thamba Thamba*

Résumé

Les conflits armés en République démocratique du Congo sont des *activités hautement lucratives* s'autofinançant par le pillage et l'exploitation des ressources naturelles. Ce qui représente une réelle menace au processus démocratique à peine remis en chantier dans la mesure où l'exploitation illégale des ressources crée un état d'insécurité persistant, hostile à la conduite des processus électoraux, et occasionne la fuite des capitaux nécessaires à l'organisation des élections et au financement des projets de développement visant la satisfaction des besoins sociaux de base. Pour lutter efficacement contre la prolifération des groupes armés sur le sol congolais, et ainsi servir la cause de la gouvernance démocratique, il faudrait restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, redynamiser le secteur de la justice, et définir une politique durable de gestion des ressources naturelles visant avant tout à priver les groupes armés de leurs moyens de subsistance.

Mots-clés: groupes armés, financement, pillage, exploitation illégale, ressources naturelles, gouvernance démocratique

Abstract

Armed conflicts in the Democratic Republic of the Congo are highly lucrative activities financed through looting and exploitation of natural resources. This represents a real threat to the democratic process that has just resumed, as the illegal exploitation of resources creates a state of persistent insecurity, hostile to the conduct of electoral processes, and provokes the flight of capital necessary for the organization of elections and the financing of development projects aimed at meeting basic social needs. To effectively fight the proliferation of armed groups on Congolese soil, and thus serve the cause of democratic governance, it would be necessary to restore the authority of the State over

Diplôme d'études supérieures en droit public (Master 2), Université de Kinshasa (RDC).
E-mail: rthambamich@gmail.com

the entire national territory; to revitalize the justice sector; and to define a sustainable natural resource management policy aimed primarily at depriving armed groups of their livelihoods.

Keywords: Armed groups, financing, looting, illegal logging, natural resources, democratic governance

Introduction

Le territoire de la République démocratique du Congo (RDC), particulièrement sa partie orientale, est une véritable mosaïque de groupes armés qui y sévissent depuis deux décennies, semant la terreur et la mort parmi les paisibles citoyens. Le tableau de ces groupes armés est d'une effroyable complexité, dont la caractéristique majeure est la prolifération en dépit de quelques mesures prises pour les éradiquer.

Depuis 1996, l'est de la RDC se présente comme un véritable théâtre des affrontements sanglants opposant tantôt les forces loyalistes (forces armées de la RDC) aux mouvements rebelles, tantôt les mouvements rebelles entre eux, occasionnant d'horribles crimes dans le domaine du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les massacres des populations civiles, les actes de torture, les pillages des biens et des ressources, l'enrôlement d'enfants-soldats, les viols et autres formes de violences sexuelles, atteignant en 2007 le chiffre de près de 5 millions de morts. Des études récentes font doubler ce chiffre étant donné la poursuite des hostilités (Mbokani 2016:2-3). La monstruosité de ces conflits armés a poussé certains à parler de la « Grande Guerre africaine » qui, au début, avait impliqué près de sept armées étrangères, sans compter les mouvements rebelles.

Parmi les questions les plus préoccupantes suscitées par l'étude des groupes armés en RDC figurent, d'une part, celle liée aux causes de leur émergence et, d'autre part, celle relative aux moyens de leur permanence, impliquant donc la question de leur financement, tant il est vrai qu'aucune guerre ne saurait être menée sans moyens financiers, humains, matériels et logistiques conséquents. Et si l'on tient compte de la permanence des conflits armés sur le sol congolais, la question devrait, bien évidemment, susciter l'attention des chercheurs et des décideurs tant sur le plan national et régional que sur le plan mondial, pour servir la cause de la paix et de la sécurité de l'humanité.

À ce sujet, des études intéressantes, en partant du rapport du groupe d'experts de l'ONU de 2001, ont fait savoir que si la sécurité et les raisons politiques ont été invoquées comme motivation première des acteurs

impliqués dans les conflits, tout indique que certains avaient sans nul doute des desseins plus obscurs, en l'occurrence des objectifs économiques et financiers (Groupe d'experts de l'ONU 2001:7). Si bien qu'il a été reconnu que le conflit en RDC est un conflit qui s'autofinance (Groupe d'experts de l'ONU 2001:28).

Détaillant l'économie politique des conflits en RDC, Pierre Jacquemot (2009:187) distingue le modèle du grief – dans lequel le conflit résulte des inégalités, de l'oppression politique et des divisions soit ethniques, soit religieuses – du modèle de la cupidité, mettant l'accent sur le rôle joué par les ressources naturelles dans l'émergence et l'entretien des conflits. Pour l'auteur, bien que la cupidité semble être l'un des fondements de l'instabilité récurrente régnant en RDC, les causes des conflits dans ce pays sont multiples, empruntant aux deux modèles et à bien d'autres explications (Jacquemot 2009:189). Cependant, selon nous, la thèse de la cupidité prévaudrait sur celle du grief, car les autres raisons liées à la permanence des conflits armés sur le sol congolais semblent surtout servir de prétexte au contrôle, à l'exploitation et au pillage des ressources.

Ainsi l'exploitation des minerais serait-elle, sinon impliquée à la source, du moins dans le prolongement des conflits, constituant une véritable « économie de guerre » dans la mesure où les groupes armés en retireraient des revenus qui leur permettent de financer leurs activités (Geenen, Kamundala & Iragi 2010-2011:161). Les conflits du Congo sont donc des activités hautement lucratives (Jacquemot 2009:201), et de ce fait, la RDC est aujourd'hui le cas emblématique de la problématique des « minerais de sang » (CJP 2012:5).

Cependant, si le lien semble établi entre le pillage et l'exploitation des ressources naturelles comme moyen principal de financement des groupes armés et cause de la permanence de l'insécurité sur le territoire congolais, le rapport entre ces flux financiers illicites et la gouvernance démocratique se présente à ce jour comme une piste non encore explorée. Ce qui explique l'intérêt de la présente étude, qui entend insister sur ce lien. Le financement devrait s'analyser dans son sens le plus large, incluant les soutiens financiers, mais aussi l'approvisionnement en moyens matériels et logistiques, dans la mesure où tous ces moyens nécessitent en amont des moyens financiers.

Inscrite dans une approche essentiellement qualitative, se basant sur la littérature en rapport avec les groupes et les conflits armés sur le territoire de la RDC, la présente étude se propose de montrer que les soutiens financiers apportés aux forces militaires négatives, non seulement ont de l'incidence sur la sécurité dans la région, sur celle du territoire congolais, de ses populations et de leurs biens, mais aussi et surtout compromettent le chantier de la

gouvernance démocratique à peine remis en marche après une longue période de dictature et de transition politique. L'étude tente avant tout d'analyser la complexité des groupes armés sur le territoire congolais (I), ensuite d'exposer leurs ressources financières (II) et leur incidence sur la gouvernance démocratique, et explore enfin quelques pistes pour non seulement freiner, à défaut d'y mettre fin, la cadence vertigineuse des groupes armés, mais aussi pour casser les bases économiques sur lesquelles ils sont assis.

Complexité des groupes armés opérant dans la partie orientale de la RDC

La partie orientale de la RDC est constituée de trois provinces, à savoir la province du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema, constituant autrefois le Grand-Kivu. Ainsi que nous l'avons signalé, les groupes armés qui y opèrent relèvent d'une certaine complexité tenant, d'une part, à leur diversité, ce qui pose le défi de leur classification et de leur cartographie, et, de l'autre, à la problématique de leur résurgence et de leur permanence en dépit des tentatives de les intégrer dans l'armée nationale congolaise ou carrément de les éradiquer sur le sol congolais.

Diversité des groupes armés

Depuis la guerre de 1996 conduite par la rébellion de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL) jusqu'à ce jour, plusieurs rébellions se sont succédé à un rythme effréné, particulièrement à l'est du pays. La diversité de ces groupes armés se laisse voir à plus d'un titre. L'on compte parmi eux ceux qui sont structurés et ceux qui ne le sont pas. On y trouve également des milices d'autodéfense ou à connotation ethnique se présentant parfois comme un appui à l'armée nationale congolaise (l'exemple de certaines factions des Maï-Maï et des Raïa Mutomboki). La plupart de ces groupes armés se réclament de la nationalité congolaise, d'autres, en revanche, sont des mouvements rebelles étrangers, à l'exemple des Forces démocratiques alliées (Allied Democratic Forces/ADF) et de l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (National Army of the Liberation of Uganda/NALU), unies depuis 1995 et formant ainsi les ADF/NALU, des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR/Rwandais) et des Forces nationales de libération (FNL/Burundais).

Dans la mesure où ces groupes naissent, se dissolvent, disparaissent, se réforment sous d'autres appellations, s'allient entre eux ou se scindent à une cadence vertigineuse (Berghezan 2013:5), il est même difficile de les

classifier ne serait-ce que suivant le critère de nationalité, car de nombreux combattants congolais ont rejoint les groupes étrangers et vice-versa, de nombreux étrangers combattant dans certains groupes autochtones (Berghezan 2013:5). La localisation de ces groupes pose également problème, car à chaque fois qu'un groupe se dissout, la tendance est à la récupération de son site de prédilection par les groupes encore actifs. L'autre difficulté est liée aux raisons présidant à leur existence dans la mesure où plusieurs mouvements combattent contre les forces armées congolaises, tandis que d'autres combattent contre d'autres mouvements rebelles, souvent ceux de nationalité rwandaise, ougandaise ou burundaise ayant trouvé refuge dans la partie orientale du pays, dont les ADF, les FDLR et les FNL.

Mais l'une des réalités des groupes armés sévissant à l'est de la RDC est leur fragmentation. En effet, alors qu'en 2008, l'on comptait moins de 30 groupes rebelles sur le territoire congolais, en 2017, on en compte au moins 70 (Kibugundila 2017). Une augmentation inquiétante pour un pays qui entendait, dès 2006, normaliser sa situation politique avec l'organisation de premières élections pluralistes, qui venaient ainsi résoudre un tant soit peu la fameuse crise de légitimité des institutions et de leurs animateurs dont le pays a souffert depuis l'indépendance. Cette fragmentation serait due à l'échec des tentatives de lutte contre les groupes armés effectuées principalement par le gouvernement congolais.

À titre illustratif, à la dissolution du Mouvement du 23 mars (M23), plusieurs groupes ou coalitions ont éclaté en deux groupuscules ou plus. Le cas de la Nduma Defence of Congo (NDC) fractionnée en deux branches armées distinctes, en l'occurrence la NDC rénovée avec le commandant Guidon et la NDC/Sheka. Les Raïa Mutomboki, signifiant en swahili « peuples en colère », éclataient également pour la énième fois en plusieurs factions. Créés en 2005 en réaction aux exactions des FDLR, les Raïa Mutomboki donnaient naissance à une nouvelle branche en 2011 et à deux nouvelles branches en 2012, notamment.

Cependant, parmi les 70 groupes armés sévissant sur le territoire de la RDC, près d'une dizaine demeurent actifs, en l'occurrence les Maï-Maï, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), les Nyatura, les Mazembe, les ADF (Allied Democratic Forces), les NDC, les FDLR et les Raia Mutomboki. Les FDLR constituent le groupe le plus dangereux potentiellement, avec ses combattants estimés entre 1 000 et 2 500 hommes. En effet, n'ayant plus été en mesure de mener des raids en territoire rwandais d'où ils sont originaires, les FDLR multiplient des attaques sur le sol congolais. L'on peut rappeler ici l'attaque du 6 au 7 janvier 2016 qui a fait 14 morts à Maribi, une localité située au nord de Goma.

Les rebelles ADF sont également à compter parmi ceux qui menacent encore sérieusement la paix à l'est de la RDC. Ces derniers sont responsables des massacres à répétition dans le territoire de Beni. Cependant, malgré la dangerosité que présentent ces groupes armés, les stratégies gouvernementales visant à les éradiquer semblent jusqu'ici inefficaces; pour s'en convaincre, il suffit de constater leur permanence et leur résurgence.

Stratégies gouvernementales de lutte contre la résurgence des groupes et mouvements rebelles

Après le dialogue inter-congolais tenu à Sun City en 2002, l'un des défis qu'il fallait relever était le retour à la paix et à la stabilité dans le pays. Et l'une des voies pour y arriver était celle de la réforme des services de sécurité. Cette réforme consistait non seulement en une formation et intégration d'une nouvelle armée et d'une police nationale, mais aussi en une mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) pour les combattants congolais et pour les groupes armés étrangers se trouvant sur le territoire de la RDC (Sebahara 2006). L'intégration des troupes extrêmement disparates s'était révélée comme le « prix de la paix » à payer avant toute chose (Berghezan 2014:3).

Le brassage et le processus de DDR constitueront les deux axes sur lesquels le gouvernement focalisera son attention. Le brassage est un processus spécifique d'intégration de membres de groupes armés et des FAC (Forces armées congolaises) dans les FARDC (Forces armées de la RDC) dans les années qui ont suivi la fin de l'occupation étrangère de la RDC. Mais le processus a été jugé globalement négatif (Berghezan 2014:6), suite à de multiples problèmes, notamment l'incertitude sur le nombre des militaires à interroger, le manque de moyens, les conditions déplorables offertes aux soldats dans les centres de brassage où certains seraient morts de maladie et même de faim, les problèmes récurrents d'indiscipline de soldats qui s'étaient naguère combattus, et l'absence de volonté politique aussi bien dans la haute hiérarchie militaire qu'au sommet de l'État.Cet échec explique grandement la résurgence de l'insécurité, avec la naissance de nombreux groupes armés, dont le CNDP (Congrès national pour la défense du peuple) sous la houlette de Laurent Nkunda. Face à leur incapacité à contre-attaquer devant les éléments du CNDP, les autorités congolaises opteront pour la négociation. Celle-ci aboutira à un accord en juin 2007 à Kigali, prévoyant cette fois-ci le « mixage » de deux brigades de Nkunda avec trois brigades des FARDC (Radio Okapi 2015a).

Ces troupes seront par la suite déployées au Nord-Kivu pour combattre les FDLR, groupe armé composé de Hutus rwandais, dont certains ont pris part au génocide rwandais de 1994 (Radio Okapi 2015a).

Cependant, l'indiscipline des éléments du CNDP qui ne voulaient, à la suite du mixage, obéir qu'à leurs anciens chefs dans la rébellion, obligera Kinshasa à renoncer à cet accord, dénonçant son inanité et décidant que tous les soldats devraient passer par le brassage et qu'il était inconcevable pour les membres d'une armée nationale de rester dans leurs régions d'origine pour protéger leurs « tantes et leurs oncles » (Radio Okapi 2015a). D'un seul coup, les fidèles de Nkunda vont quitter leurs unités et reprendre la rébellion. De nouveaux combats vont éclater le 28 août 2007. Joseph Kabila aura de nombreuses rencontres avec le président rwandais Paul Kagame, donnant lieu à un « communiqué de Nairobi » de novembre 2007 (Centre d'actualité de l'ONU 2007). En même temps, un dialogue entre autorités civiles, acteurs civils et 22 groupes armés des deux Kivu va aboutir le 23 janvier 2008 à l'acte d'engagement de Goma prévoyant explicitement un cessez-le-feu. Mais ce ne fut pas la fin de l'histoire, car les affrontements vont se poursuivre par intermittence, avec le soutien direct, selon plusieurs sources, du Rwanda (Digital Congo 2008).

Suivra ensuite une stratégie d'opérations militaires. À la suite de deux opérations militaires, dont « *Umoja-Wetu* » (« notre unité ») lancée du 20 janvier au 25 février 2009, et « *Kimia II* » (« la paix »), menées contre les rebelles du CNDP, ce dernier sera intégré du jour au lendemain au sein des FARDC, par accord signé le 23 mars 2009, et Bosco Ntaganda sera nommé commandant adjoint des opérations (Radio Okapi 2015b). Cette intégration accélérée sera accompagnée de la libération et de l'amnistie des ex-rebelles et de la transformation du CNDP en parti politique.

Ces opérations militaires vont se poursuivre avec l'offensive lancée cette fois contre les rebelles FDLR. Une troisième opération « Amani Leo » (« la paix aujourd'hui ») sera ainsi lancée le 1er janvier 2010. Déjà affaiblis à cause d'importantes pertes et redditions, les FDLR devaient dorénavant s'enfoncer plus profondément dans le territoire congolais tout en conservant leur capacité de nuisance, en se muant en petites unités autonomes plus difficiles à traquer. Les troupes vont déserter massivement et former un nouveau groupe armé : le Mouvement du 23 mars (M23). Ce mouvement avançait, au départ, le prétexte de la non application de l'accord du 23 mars 2009 avec le CNDP, d'où il tire son nom, et pourtant, il semble que le gouvernement s'était donné la peine d'appliquer les mesures à court terme et simplement militaires (Berghezan 2014:13) en permettant, par exemple, aux ex-CNDP de prendre le contrôle des deux Kivus (Berghezan 2014:13). L'opposition du M23 provoque un regain d'insécurité à l'est et la réactivation des groupes armés, dans un contexte de contestation de la légitimité du président Kabila, proclamé réélu à la suite des élections chaotiques du 28 novembre 2011. Ce mouvement du 23 mars va bénéficier du soutien du Rwanda et de l'Ouganda, suscitant ainsi des interrogations sur sa nature.Le M23 montera en puissance avec la prise de la ville de Goma, le 20 novembre 2012, représentant une humiliation suprême pour les FARDC (Berghezan 2014:13). Il a donc fallu attendre mai, juillet et août 2013 pour assister aux premiers succès militaires significatifs des FARDC, après dix ans d'existence. En effet, trois offensives du M23 ont été facilement repoussées. Fin octobre particulièrement, une offensive coordonnée des FARDC et de la nouvelle Brigade d'intervention de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) contraignait la majorité des combattants du M23 à fuir en Ouganda et signifiait pratiquement la fin de la menace militaire représentée par ce groupe armé. Cependant, bien que dissous, le M23 continue de créer la psychose parmi la population et les autorités tant locales que nationales. Enfin, le gouvernement a lancé les opérations « Sokola » (Nettoyer) I et II, toujours contre les mouvements rebelles étrangers, notamment les FDLR et les ADF.

S'il est vrai que ces opérations ont permis de déloger et de disperser certains des plus gros mouvements qui jouaient un rôle dominant dans leurs fiefs, notamment les FDLR, le fait est que les zones antérieurement contrôlées par les groupes intégrés ou délogés de leurs fiefs ont été l'objet d'une profonde fragmentation, donnant naissance à d'autres groupes armés et mouvement d'autodéfense (Verweijen & Iguma-Wakenge 2015:4). De plus, les opérations militaires ont pour faiblesse de ne viser généralement qu'un groupe particulier (Verweijen & Iguma-Wakenge 2015:5). Ce qui démontre justement la limite des mesures jusqu'ici envisagées par le gouvernement.

Comme on peut le constater, toutes les stratégies de lutte contre les groupes et mouvements rebelles se sont soldées par des échecs. Tantôt c'est le brassage, tantôt le mixage, tantôt c'est l'attribution des postes juteux aux ex-rebelles, tantôt les opérations militaires. Sur le terrain on observe un regain d'insécurité et une montée vertigineuse du nombre de groupes armés commettant toute sorte d'abus parmi les citoyens. Et à ce jour, l'est du pays est loin d'être à l'abri de la terreur, en témoignent les derniers massacres horribles des ADF sur le territoire de Beni. La diversité des groupes armés et surtout leur permanence dans la partie orientale de la RDC incitent donc à vérifier la pertinence de la thèse de Yartey (2004) suivant laquelle « les rebelles sont eux aussi des agents économiques rationnels, qui maximisent leur fonction d'utilité après avoir évalué le profit attendu du conflit » dans lequel des moyens financiers, humains, matériels et logistiques sont investis.

Financement des activités des groupes armés opérant sur le territoire congolais

Ainsi que le révèlent plusieurs rapports pertinents des Nations unies et des organisations non gouvernementales, les conflits dans l'est de la RDC sont des conflits qui s'autofinancent grâce à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le pillage et l'exploitation des minerais constituent la principale source de financement de ces groupes et mouvements rebelles qui pullulent sur le sol congolais. D'autres sources peuvent aussi être mentionnées.

Exploitation illégale des ressources naturelles

La RDC est dotée d'un énorme potentiel économique qui représente environ 17 pour cent de la production mondiale du diamant, 34 pour cent de la production mondiale de cobalt, 10 pour cent de la production mondiale du cuivre, et 60 à 80 pour cent des réserves mondiales de colombo tantalite (coltan). Elle dispose en outre d'une biodiversité remarquable, de ressources forestières très riches et de sols fertiles se prêtant à l'agriculture (Groupe d'experts des Nations unies 2001:6). Ces richesses suscitent une convoitise à laquelle il est difficile de résister du fait de l'anarchie et de la faiblesse de l'autorité de l'État (Groupe d'experts des Nations unies 2001:44). Les principales ressources visées par l'exploitation illégale sont le coltan, le diamant, le cuivre, le cobalt et l'or.Les groupes et conflits armés en RDC, particulièrement dans sa partie orientale, forment donc des activités hautement lucratives, se nourrissant eux-mêmes par la vente des minerais (Jacquemot 2009:201). Les bénéfices dégagés de l'exploitation illégale des ressources minérales et forestières servent aux belligérants à l'achat des armements lourds, canons, mortiers de longue portée, AK-47, munitions, appareils de transmission et uniformes à l'étranger, par des voies tout aussi frauduleuses, sur les marchés est-européens et, de plus en plus, asiatiques (Jacquemot 2009:201).

Cette exploitation illégale des ressources naturelles s'effectue sous diverses formes, dont la confiscation, l'exploitation directe, le monopole forcé et la fixation des prix (Groupe d'experts des Nations unies 2001:4), et a commencé avec la première guerre de libération, en 1996, conduite par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL), appuyée par des militaires angolais, rwandais et ougandais qui s'étaient emparés des régions est et sudest du pays (Groupe d'experts des Nations unies 2001:7). Au cours de leur marche vers Kinshasa, le leader de la rébellion, Laurent Désiré Kabila, signait des contrats avec un certain nombre de sociétés étrangères. Ainsi, dès 1997, de nombreux hommes d'affaires faisaient leur entrée à l'est de la RDC. Ainsi,

au moment où éclatait la deuxième guerre en août 1998, les partisans ayant pris la décision de s'y engager se recrutaient parmi les officiers supérieurs rwandais et ougandais qui avaient servi pendant la première guerre et qui avaient déjà une idée des bonnes affaires que l'on pouvait réaliser dans la région (Groupe d'experts des Nations unies 2001:7). Un mois seulement après l'ouverture des hostilités, le général James Kizini se livrait déjà à des activités commerciales (Groupe d'experts des Nations unies 2001:7). La structure et les réseaux financiers étaient immédiatement mis en place, dont la Banque commerciale du développement et de l'industrie (BCDI) sise à Kigali. L'exploitation des ressources naturelles se fera en deux phases, d'abord le pillage systématique des stocks de minerais, de café, de bois, de bétail et des fonds qui se trouvaient dans les territoires conquis par les armées rwandaises, burundaises et ougandaises. Ces ressources seront emportées pour être soit transférées dans ces pays, soit exportées sur les marchés internationaux (Groupe d'experts des Nations unies 2001:3). Ensuite suivra l'exploitation endogène et exogène, impliquant chefs militaires congolais et étrangers, décideurs de la RDC à Kinshasa et hommes d'affaires avant obtenu l'accès aux sites miniers par les rebelles. La conséquence fut l'accès des rebelles et des armées étrangères à des ressources financières énormes et enrichissantes et la mise en place des réseaux illégaux.

Dès l'instant que les belligérants ont eu le contrôle des ressources naturelles, les motivations politiques de la guerre ont cédé le pas aux motivations économiques et financières, si bien qu'il sera difficile de mettre définitivement un terme à cette spirale de conflits. En effet, malgré le dialogue inter-congolais de Sun City de 2002, qui a mis en présence tous les seigneurs de guerre en vue de pacifier le pays et de lui donner les chances de se reconstruire, l'inclination vers la rébellion est devenue une habitude, si bien que malgré le retrait progressif des troupes étrangères du territoire congolais, l'on assiste à la prolifération, à un rythme très inquiétant, de groupes armés et de milices d'autodéfense sur le territoire congolais.

L'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC a alerté l'ensemble de la communauté mondiale depuis la publication du rapport du groupe d'experts de l'ONU en 2001. Ces minerais ont été qualifiés de « minerais de sang » (Pole Institute 2010). Des tentatives de découragement de ce genre de pratiques ont été menées aussi bien au niveau universel que régional ou national, en l'occurrence le système de certification du processus de Kimberley, les lignes directrices de l'ONU sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable des minéraux provenant d'endroits suspects afin d'atténuer les risques de fourniture d'un soutien direct ou indirect au conflit dans l'est de la RDC, le guide de l'OCDE (Organisation

de coopération et de développement économiques) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits à haut risque, le mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la section I 502 du Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2000 (Loi de réforme et de protection des consommateurs, dite « Loi Dodd Frank ») obligeant les entreprises immatriculées auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) à enquêter sur les pays d'origine de l'ensemble de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or contenu dans leurs produits : si ces métaux viennent de la RDC, ces entreprises sont tenues de soumettre leurs chaînes d'approvisionnement à une diligence raisonnable afin d'établir si elles ne financent pas des groupes armés (Global Witness 2014:9). Sur le plan national, l'on peut aussi signaler la réforme du code minier en 2002, mais surtout l'arrêté ministériel n° 0057/CAB/MIN/MINES/01/2012 du 29 février 2012 qui a endossé l'essentiel des mesures prises au niveau mondial et régional, sans ignorer la suspension des activités minières artisanales au Sud-Kivu visant la formalisation du secteur (Geenen 2011:103).

Autres sources de financement

Le pillage et l'exploitation des ressources naturelles constituent bien évidemment la source principale de financement des activités militaires et paramilitaires sur le territoire de la RDC depuis 1996. Néanmoins, les stratégies économiques des groupes armés se sont diversifiées depuis 2009, comptant désormais sur le commerce des produits de base, le prélèvement des taxes illégales auprès des populations locales et plus particulièrement auprès des mineurs artisanaux, étant donné que l'exploitation des minerais est largement informelle à l'est de la RDC, de même que sur la vente de produits agricoles comme l'huile de palme et le cannabis. Il semble que, depuis lors, ces ressources constituent les principales sources de financement de certains groupes armés comme les FDLR (CJP 2012:51-52).

Ces sources supplémentaires rentrent dans l'approche des économies dans la guerre, différentes de l'économie de guerre que constitue l'exploitation illégale des ressources naturelles (Hugon 2009:68). C'est également dans l'ordre des sources supplémentaires, dans le cas atypique de la RDC, que l'on peut situer les soutiens financiers et matériels reçus de puissances étrangères, dont le Rwanda et l'Ouganda, et de certaines entreprises prédatrices en quête de ressources en contrepartie d'armes et autres matériels de guerre. À noter que l'accès aux ressources de la RDC est un enjeu majeur pour les multinationales (Bucyalimwe Mararo 2013), particulièrement celles qui sont implantées dans la région.

Toutefois, ces autres sources sont la conséquence logique de l'occupation d'une portion du territoire national par les rebelles. Ce qui conforte la thèse de l'autofinancement des conflits armés à l'est de la RDC, car les financements internationaux directement reçus des puissances étrangères ou des multinationales sans la contrepartie des ressources sont rarement signalés et seraient de moindre importance. Les ressources naturelles constituent donc « le nerf de la guerre », en ce qu'elles sont la principale ressource des belligérants et constituent une cible militaire et stratégique (Renauld 2005:8).

Le désordre créé dans le secteur minier, le principal qui alimentait le budget de l'État il y a peu, comporte un énorme prix à payer pour l'État congolais qui a relancé le processus démocratique avec difficulté. Et pourtant, le régime démocratique, constate André Mbata (2012:172), serait le plus coûteux sur le plan social et financier.

Impact du financement des activités des groupes armés sur la gouvernance démocratique

Le financement des activités des groupes armés comporte d'énormes conséquences sur la gouvernance démocratique en ce qu'il annihile tout effort de développement en posant de nouveaux défis aux pouvoirs publics. Le prix à payer est lourd pour la RDC puisque les conflits à répétition sur son territoire visent ses propres ressources naturelles. Dans un tel contexte, où l'attrait des ressources est à la fois une conséquence, mais aussi et surtout l'une des principales causes de la poursuite de ces conflits (Renauld 2005:9), le financement des groupes armés crée forcément une situation d'insécurité hostile à la conduite du processus électoral qui doit, par nature, être apaisé, mais il occasionne aussi la fuite des capitaux nécessaires à l'organisation des élections et au financement des projets de développement pour la satisfaction des besoins sociaux de base. Ces deux éléments semblent indispensables à l'émergence de la gouvernance démocratique qui impose en amont l'organisation des élections pour le choix des dirigeants appelés à présider aux destinées du peuple souverain.

Insécurité permanente gênant la pérennisation du processus électoral

Il est inutile d'organiser les élections dans un climat d'insécurité, car non seulement les élections tenues dans un tel contexte ont du mal à se dérouler sans incident, que ce soit au travers de l'intimidation des agents électoraux, du vandalisme ou du sabotage du matériel électoral, mais surtout de tels actes font le plus souvent que les résultats électoraux sont contestés par les acteurs, en particulier la population électrice et les perdants de l'élection concernée.

Ainsi la sécurité au cours d'un processus électoral doit-elle être globale, comme elle doit l'être en temps normal ; c'est dire que tous les acteurs impliqués dans un processus électoral doivent bénéficier de cette protection essentielle à l'expression du droit politique de participation à la gestion de la chose publique. Elle concerne avant tout les agents électoraux qui sont appelés pour les uns à organiser les opérations électorales sur le terrain, à les superviser pour les autres. Ces agents doivent être sécurisés pour éviter que les adeptes de tel ou tel autre candidat qui seraient irrités au cours du processus ne les agressent. Et dans le contexte particulier de la RDC, les agents électoraux consentent souvent d'énormes sacrifices pour atteindre les coins et recoins de la République, à cause notamment de l'absence d'infrastructures routières. Des groupes rebelles mal intentionnés pourraient être tentés de rendre la tâche difficile aux agents électoraux mobilisés en vue d'organiser le vote à tous les niveaux au jour et à l'heure voulus. L'expérience de 2006 et celle de 2011 nous en disent plus.

En effet, en 2011, au cours de la période préélectorale, la situation sécuritaire était très préoccupante sur toute l'étendue du territoire national, particulièrement à l'est dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Plusieurs zones du pays n'avaient pas encore connu de paix, en dépit des efforts déployés par le gouvernement pour étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national (CENCO 2011:409). La LRA (Lord's Resistance Army) inquiétait et tuait impunément, dans les zones des Haut et Bas-Uélé, des citoyens congolais sur leur propre territoire, sans oublier les autres groupes armés qui opéraient dans le Nord et le Sud-Kivu. D'autres villes comme Kinshasa, la capitale, étaient également caractérisées par une insécurité très poussée à la veille des élections. Cette situation d'insécurité avait d'ailleurs suscité une psychose déstabilisante au sein de la population à l'approche des élections (CENCO 2011:409).

De même, l'émergence de la rébellion du M23, quatre mois après l'annonce des résultats de l'élection présidentielle du 28 novembre 2011, excluait la possibilité d'achever le processus qui devait aboutir à l'organisation des élections provinciales et locales en 2012 dans la mesure où tous les efforts du gouvernement étaient désormais fixés sur l'éradication de ce mouvement.

L'insécurité a également ce désavantage de faire participer les étrangers à la gestion des affaires publiques, réservée en principe aux seuls nationaux. Dans un pays comme la RDC, caractérisé par l'absence des registres d'état civil et où il n'y a eu recensement de la population qu'une seule fois depuis l'accession du pays à l'indépendance, soit en 1984, l'insécurité créée par

les groupes armés favorise l'enrôlement des étrangers qui acquièrent ainsi la qualité d'électeur et de candidat. À l'est de la RDC, l'enrôlement des étrangers est devenu inévitable à cause du cycle de conflits et de la litanie de groupes armés nationaux et étrangers qui y sévissent, depuis deux décennies. En 2011, les résultats de l'enregistrement de certains territoires dans les deux Kivus, au Maniema et dans l'ancienne province du Katanga ont été parfois largement supérieurs aux projections faites (MOE-EU 2012:33).

En 2006, le processus électoral a pu être mené sans incident majeur sur le plan sécuritaire du fait du retrait progressif des troupes étrangères sur le territoire congolais et du consensus dégagé à Sun City entre les protagonistes congolais dont les armées devaient être intégrées dans les FARDC. Mais dès lors que ce consensus s'est effrité au fil du temps, la question sécuritaire est devenue l'une des préoccupations majeures qui menacent d'interrompre à coup sûr l'élan pris sur le chantier de la démocratisation.

À ce jour, l'on ne manquera pas de faire observer que, malgré le report des élections présidentielles et législatives nationales qui devaient se tenir en 2016, leur organisation en décembre 2017, conformément à l'accord politique du 31 décembre 2016, s'est révélée utopique – suivant les déclarations avant-gardistes de l'administration électorale – à cause de l'insécurité créée au centre du pays dans la province du Kasaï par la milice du défunt chef coutumier, Kamwina Nsapu, qui a occasionné plusieurs pertes en vies humaines, ainsi que de nombreux déplacés internes. La crainte pour les agents de la CENI d'opérer dans un tel contexte et la psychose créée parmi les populations ont retardé le processus d'enrôlement des électeurs qui devait se clôturer le 31 juillet 2017, tel qu'initialement prévu.

L'insécurité semble donc être utilisée comme une arme déstabilisatrice du processus électoral. D'où la thèse de l'instrumentalisation des conflits armés par les dirigeants politiques hostiles à l'alternance démocratique, car l'insécurité a pour objectif soit d'influencer ou d'altérer les résultats des urnes, soit d'empêcher purement et simplement l'organisation des scrutins en cas de force majeure.

Sans doute la permanence des groupes armés sur le sol congolais, nourris par les délices de la nature, constitue-t-elle une menace sérieuse qui plane sur la pérennisation du processus électoral dans un contexte où l'autofinancement des groupes armés par le pillage et l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol constitue un manque à gagner pour l'économie congolaise en crise, qui ne parvient pas à financer sur ses fonds propres ses processus électoraux et satisfaire les besoins sociaux de base de sa population.

Fuite des capitaux nécessaires à l'organisation des élections et à la satisfaction des besoins sociaux de base

Le sol et le sous-sol de la RDC comportent d'importantes richesses qui font de ce pays un « géant minier » ou un « scandale géologique ». Mais cette abondance de richesses contraste infortunément avec la misère indescriptible dans laquelle vit le peuple congolais. Les pratiques de prédation enregistrées dans le secteur de la gestion des ressources naturelles, source principale de revenus du budget national, sont très inquiétantes. Elles privent l'État des ressources nécessaires pour relancer son économie, financer ses cycles électoraux et répondre aux besoins sociaux de base. L'exploitation illégale des ressources naturelles constitue, dans ce sens, le goulet d'étranglement de tout effort de développement, en ce que les pratiques illégales ont pour finalité de contourner « la chaîne de prélèvement public qui doit normalement servir à financer le fonctionnement des institutions étatiques » (Jacquemot 2009:200).

Depuis le déclenchement de la deuxième guerre du Congo en août 1998, « personne ne saura jamais les quantités réelles de minerais sorties du pays. Les vraies exportations n'ont rien à voir avec les statistiques reprises dans les documents officiels » (Jacquemot 2009:201). Le rapport de Global Witness 2016 montre comment, par exemple, lors de la récente ruée vers l'or le long de la rivière Ulindi, dans le territoire de Shabunda, l'État s'est appauvri alors que des groupes armés, une société minière étrangère Kun Hou Mining et les autorités ont empoché des millions de dollars. Cette ruée a débouché sur la production de plus d'une tonne d'or par an, d'une valeur approximative de 38 millions de dollars, dont ont bénéficié ces derniers au détriment de l'État congolais et des populations locales.

À ce jour, toute l'économie congolaise est désarticulée, avec une fragilité du cadre macroéconomique, une hyper-inflation de la monnaie nationale et une hausse des prix des biens de première nécessité. On dirait que le gouvernement est à la croisée des chemins, ne sachant comment sortir de l'impasse. Avec un budget de quelque 7 milliards de dollars pour l'exercice 2017, revu à 5 milliards pour l'exercice 2018 pour une population estimée à plus de 70 millions d'habitants et une superficie territoriale de 2 345 000 km², l'on peut s'imaginer les difficultés que rencontre le gouvernement dans la gestion du pays, encore que le financement de ce budget soit majoritairement attendu de partenaires financiers internationaux. Certains ont fait prévaloir le paradigme de « la malédiction des matières premières », considérant que les pays qui regorgent d'abondantes richesses sont exposés au conflit et à la convoitise et donc condamnés au sous-développement. Cependant, une telle thèse ne saurait être soutenue que dans le contexte des États fragiles, caractérisés par une instabilité politique chronique.

Quant au financement du processus électoral, la RDC n'avait contribué aux élections de 2006 qu'à concurrence de 10 pour cent contre 90 pour cent pour la communauté internationale. En 2011, la tendance s'était renversée avec 75 pour cent pour le gouvernement congolais contre 25 pour cent pour la communauté internationale. Mais très vite, et aux moindres contacts avec les chocs exogènes, le gouvernement a manqué des moyens permettant d'organiser les élections en 2016. Il a même manqué de 2 millions de dollars pour organiser les élections des gouverneurs de nouvelles provinces en octobre 2015. À ce jour, le budget électoral, qui s'élève à la somme colossale de 1,8 milliard de dollars pour l'ensemble du processus comprenant des élections nationales, provinciales et locales a effrayé le gouvernement qui a déjà fait savoir, par le biais de son ministre du Budget, qu'il s'agit d'une somme qu'il sera difficile de mobiliser. Ces éléments constituent une preuve supplémentaire de la faillite de l'État congolais (Kankwenda Mbaya 1992) dont l'économie, basée sur l'exploitation des ressources naturelles, souffre énormément à cause du pillage de ces ressources et de la mauvaise gestion de celles qui restent disponibles (Ngoma Binda et al. 2010:119). Comment sortir de l'impasse ?

Quelques perspectives à envisager

L'éradication des groupes et milices armés sur le sol de la RDC devrait en amont passer par deux axes : d'une part, la restauration de l'autorité de l'État et la redynamisation de la justice sont impératives et, de l'autre, les sources économiques et financières des rebelles devront être asséchées.

Impératif de la restauration de l'autorité de l'État et de la redynamisation de la justice

Il semble établi à l'unanimité que la RDC est un État en faillite. Il s'agit en effet d'un État caractérisé par des insuffisances très graves dans l'exercice des attributs de la puissance publique, particulièrement en ce qui concerne la défense de l'intégrité du territoire national. Et comme on l'a ci-dessus rappelé, les différentes stratégies de lutte contre les mouvements rebelles ont toutes été vouées à l'échec en ceci qu'elles n'ont pas arrêté les flux financiers illicites qui les alimentent.

L'on est d'avis, avec la dernière stratégie du gouvernement, de passer à l'offensive avec les opérations militaires appuyées par la MONUSCO. Cependant, aucune offensive militaire ne peut produire des résultats durables sans une réforme aboutie des services de sécurité, particulièrement de l'armée. Il semble que la fondation d'un État de droit démocratique repose aussi sur la constitution d'une armée nationale dotée d'une capacité de défense dissuasive et crédible (Mwayila Tshiyembe 2003:137).

La porosité des frontières nationales, la permanence et surtout la prolifération des groupes armés, qui sont passés à plus de soixante-dix en 2017 contre une trentaine en 2008, les massacres à répétition des populations à l'est du pays démontrent à suffisance que la réforme de l'armée devrait être repensée. Et l'une des faiblesses de cette armée est d'avoir intégré d'anciens chefs rebelles, dont l'indiscipline constitue une menace permanente de retour à la rébellion, étant donné l'attrait des ressources naturelles qui enrichissent scandaleusement et en toute impunité.

La restauration de l'autorité de l'État devrait s'analyser aussi sur le plan de sa capacité à juger les auteurs des crimes économiques, des crimes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les groupes et mouvements rebelles dans l'est de la RDC s'en rendent coupables, mais seuls quelques chefs militaires ont été mis sur les bancs des accusés, notamment par la justice pénale internationale (MampuyaKanunk'a-Tshiabo 2016:943). L'article 56 de la Constitution congolaise prévoit pourtant que

Tout acte, tout accord, toute convention, tout arrangement ou tout autre fait qui a pour conséquence de priver la nation, les personnes physiques ou morales de tout ou partie de leurs propres moyens d'existence tirés de leurs ressources ou de leurs richesses naturelles, sans préjudice des dispositions internationales sur les crimes économiques, est érigé en infraction de pillage punie par la loi.

De même, l'article 9 prévoit que l'État exerce une souveraineté permanente sur son sol et son sous-sol, consacrant donc la souveraineté sur les ressources naturelles.

Mais de telles dispositions sont restées lettre morte dans la mesure où les exploitants illégaux des richesses nationales, en l'occurrence les seigneurs de guerre, évoluent en toute impunité sur le sol congolais dont ils contrôlent une partie du territoire national sous les yeux impuissants du gouvernement et de la justice. L'un des maux dont souffre la justice congolaise est sa politisation, à telle enseigne que les poursuites sont diligentées à la suite du ton donné par les autorités exécutives. C'est un fait que les anciens rebelles qui ont semé la mort et la désolation sont devenus aujourd'hui les maîtres sur la scène politique. La plupart des dirigeants au sommet de l'État sont d'anciens rebelles qui, à la suite des accords politiques, se sont vus octroyer des postes de responsabilité au sein de l'État, au mépris des populations victimes des actes de barbarie dont ils seraient les auteurs. On observe que depuis 1965 le pouvoir est, au Congo-Kinshasa, l'affaire des militaires et des rebelles. Cette situation fait prévaloir la thèse du complot au sommet de l'État dans la mesure où la rébellion et l'exploitation illégale des ressources

naturelles sont utilisées par les dirigeants politiques pour barrer la route au processus démocratique. La justice a sans doute un rôle à jouer pour décourager les actes de barbarie, de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles, cependant son indépendance doit être avant tout préservée. La restauration de l'autorité de l'État et la redynamisation de la justice devraient s'accompagner de la définition d'une politique durable de gestion des ressources naturelles, privant les groupes rebelles de leurs moyens de subsistance.

Définir une politique durable de gestion des ressources naturelles

Les ressources naturelles constituent la source principale du financement du budget national de la RDC. Et dans la mesure où le désir de contrôler les ressources naturelles et leur exploitation justifie la persistance des conflits armés sur le sol congolais, la meilleure politique de lutte contre les groupes armés devrait passer par une solide politique de gestion des ressources naturelles ayant pour objectif de casser leurs sources d'approvisionnement. À ce jour, l'on peut se féliciter de certaines mesures prises dans les organisations internationales universelles, régionales et sous-régionales pour lutter contre les minerais de sang en provenance de la RDC. Néanmoins, ces mesures ont essayé de traiter le problème et non la cause profonde réelle (Kabemba 2011:2). Cette cause réelle profonde est sans nul doute l'incapacité de l'État à imposer son autorité sur son territoire.

Ainsi, une fois l'autorité de l'État restaurée, une politique solide de gestion de ressources naturelles et minérales devra être mise en place. Le code minier de 2002 se révèle inadapté pour répondre au défi des minerais de sang, ce qui justifie sa révision en cours. À son état actuel, ce code est caractérisé par son extraversion, mettant l'accent sur l'attraction des investisseurs étrangers. Une telle orientation a été, semble-t-il, inspirée des principes de la mondialisation néolibérale véhiculés par les institutions financières internationales, et entre en contradiction avec l'option de l'économie sociale du marché adoptée par la RDC (Cihunda 2014:403).

Dans cette politique nationale, dont les lignes maîtresses doivent être définies dans le code minier, il faudra qu'au-delà des mesures déjà prises sur le plan mondial, qui se situent en aval de l'exploitation des ressources, l'accent soit mis sur la cartographie de tous les sites miniers et l'application stricte des conditions d'accès y relatives et relatives à leur exploitation. L'on s'aperçoit, dans tous les cas, que les capacités administratives de l'État devront être aussi renforcées, particulièrement celles de l'administration minière.

Conclusion

Les groupes armés qui sévissent sur le territoire congolais et de manière particulière dans l'est du pays s'autofinancent grâce au pillage et à l'exploitation illégale des ressources naturelles dont regorgent son sol et son sous-sol, les conflits du Congo étant « des activités hautement lucratives ». De ce fait, la *cupidité* se présente comme le principal fondement de la permanence des conflits armés à l'est de la RDC, les autres raisons servant de prétexte au contrôle, à l'exploitation et au pillage des ressources.

Ce qui explique que toutes les mesures visant à éradiquer les groupes armés et les mouvements rebelles ont été l'occasion de leur fragmentation, les faisant passer aujourd'hui à plus de soixante-dix groupes armés. Cette situation est très préjudiciable à la gouvernance démocratique, qui est contraire à l'insécurité et nécessite, par ailleurs, d'importants moyens financiers pour l'organisation des élections et la satisfaction des besoins sociaux de base. Il semble donc que la meilleure façon de lutter contre la prolifération des groupes armés sur le sol congolais passe, d'une part, par la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et la re-dynamisation de la justice, et, de l'autre, par la définition d'une politique durable de gestion du secteur minier, visant avant tout à priver les groupes armés des moyens de leur politique. Mais dans tous les cas, la restauration de l'autorité de l'État impose dans le contexte actuel l'alternance démocratique au sommet de l'État.

Références

- Berghezan, G., 2013, Groupes armés actifs en République démocratique du Congo. Situation dans le « Grand Kivu » au 2^e semestre 2013, Les rapports du GRIP.
- Berghezan, G., 2014, « Forces armées de RDC : le chaos institutionnalisé ? », http://www.grip.org, consulté le 3 juillet 2017.
- Bucyalimwe Mararo, S., 2013, « Le rôle des multinationales et des États des Grands Lacs d'Afrique dans la dynamique politique en RDC », dans J. Kankwenda Mbaya & F. Mukoka Nsenda (Éds.) 2013, *La République démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, p. 91-129.
- CENCO, 2011, « Année électorale : que devons-nous faire ? (*Actes*, 2:37). Exhortation du comité permanent de la Conférence épiscopale nationale du Congo aux fidèles catholiques, aux hommes et femmes de bonne volonté », *Congo-Afrique*, n° 456, juin-juillet-août 2011, p. 407-412.
- Centre d'actualité de l'ONU, 2007, RDC/RWANDA : le Conseil de sécurité salue le communiqué conjoint de Nairobi.

- Cihunda Hengelela, J., 2014, « Quête permanente du cadre juridique approprié pour l'industrie extractive en RDC. Quelques réflexions sur les logiques directrices de la réforme minière de 2002 », http://www.nomos-elibrary.de, consulté le 15 juillet 2017.
- CPJ, 2012, Le Secteur minier artisanal à l'est de la RDC : état des lieux et perspectives, Analyses 2012.
- Digital Congo, 2008, « Le Rwanda à nouveau appuie le CNDP de Nkunda pour déstabiliser la RDC par sa partie Est », http://www.digitalcongo.net, consulté le 13 juillet 2017.
- Geenen, S. & R. Custers, 2009-2010, « Tiraillements autour du secteur minier de l'est de la RDC », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire*, p. 229-257.
- Geenen, S., G. Kamundala & Fr. Iragi, 2010-2011, « Le pari qui paralysait : la suspension des activités minières artisanales du Sud-Kivu », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire*, p. 161-183.
- Global Witness, 2014, Lutte contre les minerais du conflit. Comment une nouvelle initiative chinoise peut répondre aux risques associés aux entreprises, http://www.globalwitness.org, consulté le 15 juillet 2017.
- Hugon, Ph., 2009, « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Hérodote*, n° 134, p. 63-79.
- Jacquemot, P., 2009, « L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine*, n° 230, p. 187-212.
- Kabemba, Cl., 2011, « Évaluation de la loi Dodd Frank et de ses chances de réussite en République démocratique du Congo », SARW (South Africa Resource Watch).
- Kankwenda Mbaya, J. (Éd.), 1992, Le Zaïre. Vers quelles destinées?, Dakar, Codesria.
- Kibugundila, T., 2017, « RD Congo : qui sont les groupes armés qui sévissent au Nord-Kivu », http://www.jeuneafrique.com, consulté le 20 juillet 2017.
- Mampuya Kanunk'a-Tshiabo, A., 2016, *Traité de droit international public*, Kinshasa, Médiaspaul.
- Mathe, G., « La suspension de la loi « Dodd Frank Act » par Donald Trump est une catastrophe pour la paix au Congo », http://www.glpic.net/La-suspension-de-la-Loi-Dodd-Frank, consulté le 15 juillet 2017.
- Mbata Betukumesu Mangu, A., 2012, *Barack Obama et les défis du changement global*, Paris, L'Harmattan.
- Mbokani, B. J., 2016, La jurisprudence congolaise en matière de crimes de droit international. Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du statut de Rome, Johannesburg, Open Society Initiative.
- Ngoma Binda, P., J. Otemikongo Mandefu Yahisule & L. Moswa Mombo, 2010, République démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique. Une évaluation des premiers pas dans la III^e République, Johannesburg, Open society Foundations-OSIWA.
- ONU, 2001, Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, S/2001/357.
- Pole Institute, 2010, Les minerais de « sang » : un secteur économique criminalisé à l'est de la RDC, Goma.

- Radio Okapi 2015a, « Goma vers le mixage entre FARDC et éléments de Laurent Nkunda », http://www.radiookapi.net, consulté le 15 juillet 2017.
- Radio Okapi 2015b, « Rutshuru : les combattants du CNDP enfin intégrés aux FARDC. Bosco Ntanganda nommé commandant adjoint des opérations », http://www.radiookapi.net, consulté le 10 juillet 2017.
- Renauld, A., 2005, République démocratique du Congo. Ressources naturelles et transferts d'armes, Rapport du GRIP 2005/1.
- Sebahara, Ph., 2006, « La réforme du secteur de la sécurité en RD Congo », http://www.grip.org/bdg/g4600.html, consulté le 13 juillet 2017.
- Tshiyembe, Mwayila, 2003, Géopolitique de paix en Afrique médiane. Angola, Burundi, République démocratique du Congo, République du Congo, Ouganda, Rwanda, Paris, L'Harmattan.
- Verweijen, J. & Cl. Iguma Wakenge, 2015, Comprendre la prolifération des groupes armés dans l'est du Congo, Rift Valley Institute.
- Yartey, C. A., 2004, « The Economics of Civil War in Sub-Saharan Africa », in A. P. Clement (Ed.), *Postconflict Economics in Sub-Saharan Africa. Lessons from the Democratic Republic of the Congo*, Washington, International Monetary Fund.